

C A S C L I E N T



CAVAILLON

La première installation agrivoltaïque
sur abricots biologiques en France

sun Agri





DANS CETTE **ÉTUDE**

Première installation sur abricots bio

Une exploitation familiale

Un département pionnier de l'agrivoltaïsme



TABLE DES MATIÈRES

1

Le projet : objectifs, historique et financement

2

Chiffres clés

3

Faits marquants

4

Le mot de la fin

5

Galerie



1

LE PROJET

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

Le Vaucluse fait partie du deuxième plus gros bassin de production d'abricots en France. Fortement touché par les aléas climatiques (canicule, ensoleillement, sécheresse, gel), c'est aussi l'un des départements pionniers de l'agrivoltaïsme. L'installation agrivoltaïque de la SAS Saint-Félix au-dessus d'un verger d'abricotiers est en effet la troisième implantée dans ce département.

Exploitation familiale basée à Cavaillon, et d'une surface de 65 ha en production arboricole (pommes, cerises et abricots), la SAS Saint Félix est dirigée par Michel André, ses enfants Laurie Ristaul et Damien André et de son gendre, Cyril Ristaul.

L'exploitant a souhaité mettre en place dès 2021 la technologie Sun'Agri comme outil de protection climatique pour ses cultures fruitières.

LES OBJECTIFS

Protection climatique

La SAS Saint-Félix subit les effets du changements climatiques, notamment la hausse des températures et les épisodes caniculaires.

Ainsi, en 2018, l'exploitation a perdu une grande partie de sa production d'abricots à cause de brûlures dues à la canicule, poussant M. André à faire le choix d'installer une structure agrivoltaïque dynamique pour protéger ses vergers.

L'installation a pour objectifs :

- d'optimiser l'ensoleillement du verger en pilotant la lumière grâce aux panneaux photovoltaïques mobiles
- d'apporter une protection face aux aléas climatiques comme le gel, la grêle ou les fortes pluies
- de réduire les besoins en irrigation et en intrants

- de produire des références sur la capacité de l'agrivoltaïsme dynamique à protéger la production d'abricots

Production agricole et énergétique

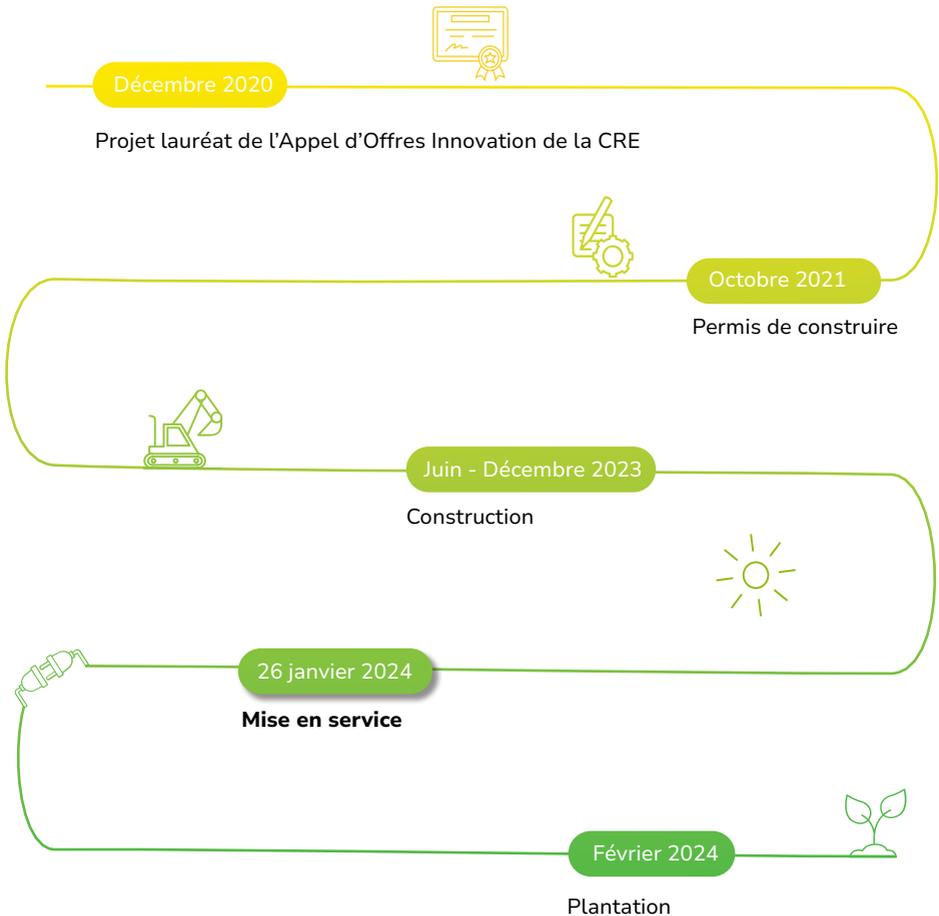
En réduisant le risque de pertes liées aux aléas climatique, la SAS Saint-Felix et son propriétaire M. André estiment la production fruitière annuelle sur la parcelle agrivoltaïque à 30 tonnes d'abricots biologiques par hectare. Fruits de bouche, ces abricots bio seront conditionnés et préparés pour être vendus à un grossiste en fruits et légumes local.

L'installation agrivoltaïque a une puissance électrique installée 2,3 MWc, équivalent à la consommation électrique annuelle de plus de 600 foyers.



L'HISTORIQUE

Une parcelle d'abricots bio protégée dans le Vaucluse



Créée en 1985, l'exploitation agricole de Cavaillon se distingue par sa dynamique d'innovation forte, capable de prendre des risques sur des systèmes en rupture avec les usages traditionnels. La parcelle agrivoltaïque de la SAS est ainsi la première parcelle d'abricots en agriculture biologique équipée d'une technologie agrivoltaïque dynamique en France.

LES ACTEURS

Financement et parties prenantes



Financement par dette et fonds propres

Le projet agrivoltaïque de Cavaillon est issu d'un partenariat entre la **SAS Saint-Félix**, représentée par **M. Michel André**, et **Sun'Agri**.

Dans le cadre du projet de Cavaillon, le GFA André (groupement foncier agricole) appartenant à la famille, est le propriétaire de la parcelle. Et la SAS Saint-Felix en est l'exploitant agricole.

Sun'Agri qui définit et conçoit les projets selon les besoins de l'agriculteur, accompagne l'obtention des autorisations administratives et le financement du projet puis pilote les parcelles pendant son exploitation.

Dans une démarche de transparence, le suivi agronomique du projet est confié à un tiers indépendant : **la Chambre d'Agriculture du Vaucluse**.

Cinq entreprises partenaires ont été impliquées dans la construction de ce dernier : Stace, Universal, R2F, PG SCADA et Eiffage ES MED.

Enfin, l'investisseur pour ce projet d'un montant total de 3.2M€ est Sun'R Investissement, au travers d'une société de projet dédiée.

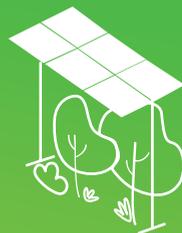


2. CHIFFRES CLÉS



2,6 ha

Protégés



0,24 ha

De zone témoin



2,3 MWc

De puissance installée



3 variétés

D'abricots

Primassi, Delice cot, Lady cot

Équivalent à la consommation annuelle de

600

Foyers



30 tonnes

D'abricots bio par hectare

Production annuelle prévisionnelle



3.

FAITS MARQUANTS

CERTIFICATIONS

Le site agrivoltaïque de Cavaillon est la première parcelle d'abricotiers conduite en agriculture biologique à être équipée d'une technologie dynamique et pilotée en France. Le projet est également certifié HVE (Haute Valeur Environnementale) et DEMETER, et bénéficie du label Global GAP.

UN SYSTÈME RÉVERSIBLE

Sur l'ensemble de ses projets, dont celui de Cavaillon, Sun'Agri s'engage à démanteler entièrement l'installation agrivoltaïque au bout de 30 ans d'exploitation. De fait, les ancrages de la structure peuvent être entièrement retirés et les panneaux sont recyclables via la filière PV cycle/Soren.

SUIVI AGRONOMIQUE



Le suivi agronomique de la parcelle est effectué par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, et le suivi écologique du projet par la LPO PACA. Différents équipements et capteurs agronomiques sont installés au niveau de la parcelle protégée, au sol et dans l'air. Ils dialoguent en temps réel avec le système de pilotage intelligent pour optimiser le positionnement des panneaux.

Sur le site agrivoltaïque de Cavaillon, on retrouve : des stations météo, des compteurs connectés ainsi que des tensiomètres.

Les mêmes capteurs sont installés sur la zone témoin, afin de comparer les données récoltées avec celles de la parcelle protégée.





4.

LE MOT DE LA FIN



« Nous avons souhaité apporter une protection agrivoltaïque à nos abricotiers, pour gagner en ombrage l'été, renforcer la résilience face au gel, diminuer les besoins en irrigation, utiliser la structure pour installer des filets para-grêles. Mes deux enfants et mon gendre sont aujourd'hui dans l'exploitation à mes côtés. Je veux leur laisser un outil de travail plus performant pour affronter le changement climatique qui met à mal les rendements de nos vergers. »



MICHEL ANDRÉ,
PRÉSIDENT DE LA SAS SAINT-FÉLIX



« La SAS Saint Félix, exploitation arboricole familiale, est l'un de nos tous premiers clients. Michel André a cru dès le début au potentiel de l'agrivoltaïsme piloté pour ses vergers. Une relation forte s'est construite avec toute mon équipe. C'est une grande satisfaction et l'aboutissement de plusieurs années de travail que d'inaugurer ce projet. »



CÉCILE MAGHERINI,
DIRECTRICE DE SUN'AGRI

5. GALERIE





À PROPOS DE SUN'AGRI

Sun'Agri est une climate tech pionnière de l'agrivoltaïsme qui soigne la terre et ceux qui la cultivent.

Issue d'un programme de recherche initié en 2009, la technologie de Sun'Agri protège aujourd'hui 27 parcelles sur plus de 50 ha.

Avec une ambition : accompagner 300 agriculteurs dans leur résilience climatique d'ici 2030, soit 1000 ha protégés.

CONTACTS :

04 78 71 19 95 - contact@sunagri.com

36 Rue Brunel, 75017, Paris

4 Quai des Etroits, 69005, Lyon

45 Allée Yves Stourdzé, 34830, Clapiers

66-68 avenue Magellan, 33600, Pessac